

# Département de la Moselle

## Arrondissement de Boulay

### Communauté de Communes du Pays Boulageois

---

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

---

**Séance du 27 septembre 2012**

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,  
Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, Monsieur François TROMBINI, Vice-Président, Madame Eliane KLEIN, Vice-Présidente, Monsieur Alain PIFFER, Vice-Président, Monsieur Gérard FISCHER, Vice-Président.

*membres en fonction : 7  
membres présents : 7  
Dont représentés : 0  
membres absents : 0*

---

**POINT n°1 : Courrier du Pays Boulageois - Recrutement du prestataire**

*Monsieur le Président indique que la consultation est arrivée à son terme pour le recrutement du prestataire chargé de la conception et de la rédaction du bulletin d'information. Les deux candidats ont fourni une offre de prix et une maquette. Ils ont également été reçus en entretien.*

*Suivant la proposition mentionnée dans le procès-verbal d'ouverture des plis ci-joint,  
Après en avoir délibéré,  
Les membres du Bureau,*

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) De confier cette mission à l'agence EVICOM pour un montant, sur l'ensemble du contrat, de 16 130 € HT (350 € pour la conception graphique du bulletin puis 2630 € pour la rédaction de chaque numéro).
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

---

**POINT n°2 : Construction d'un boulodrome à Boulay - Marché de maîtrise d'œuvre - Avenant n°1 - Fixation du forfait définitif de rémunération**

*Monsieur le Président informe le bureau du projet d'avenant pour le marché cité en objet. L'avenant prévoit de fixer le forfait de rémunération sur le coût des travaux après ouverture des plis. Le taux de rémunération reste à 6,4 % du montant des travaux. La rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre atteint ainsi 31 948,88 € HT.*

*Suivant la proposition mentionnée dans le procès-verbal ci-joint,  
Après en avoir délibéré,  
Les membres du Bureau,*

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'accepter l'avenant n°1 tel qu'il a été validé par la commission d'appel d'offres et de fixer le montant définitif de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre à 31 948,88 € HT.
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

**POINT n°3 : Boulay Bouq'In 2012 - Convention de partenariat avec l'ULMJC du Pays de Nied**

Monsieur le Président explique au bureau que dans le cadre de Boulay Bouq'in, le règlement de certaines de ces dépenses pose problème car la communauté de communes ne peut les régler par mandat administratif. Par conséquent, l'ULMJC du Pays de Nied, partenaire dans l'organisation du salon, a proposé d'avancer ses frais pour le compte de la CCPB. La collectivité doit ensuite rembourser l'association.

Le montant des frais dûs à l'association s'élèvent à 4613 €.

Après en avoir délibéré,  
Les membres du Bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

3) D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'organisation de Boulay Bouq'In avec l'ULMJC du Pays de Nied

---

**POINT N°4 : Ligne de trésorerie – 500 000 euros - Reconduction**

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président propose au Bureau de reconduire auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Lorraine, une ligne de trésorerie destinée à faciliter l'exécution budgétaire. Monsieur BRUN précise que cette ligne de trésorerie est conclue pour une durée d'un an, renouvelable chaque année.

Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- 1) de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Lorraine, l'attribution d'une ligne de trésorerie de cinq cent mille euros (500 000 €). Le taux appliqué sera l'Euribor 3 mois Jour augmenté d'une marge de + 2,000 %, les frais de dossier étant de 1000 euros. Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la Communauté de Communes et en cas de non renouvellement de la ligne de trésorerie, la totalité des utilisations à l'échéance annuelle,
- 2) de prendre l'engagement d'utiliser le concours pour faciliter l'exécution budgétaire,
- 3) d'affecter les ressources procurées par ce concours de trésorerie (hors budget),
- 4) de prendre l'engagement pendant toute la durée de la ligne de trésorerie de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts,
- 5) de conférer en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le Président, pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Lorraine et l'acceptation de toutes les conditions qui y seront insérées.

---

**POINT n°5 : Prolongation du bail de location - Local Soli'Bus**

Monsieur le Président explique au bureau que le bail d'un an signé avec la SCI Les Orchidées pour la location du local dédié à Soli'Bus, situé Place Clémenceau à Boulay, expire le 30 septembre. Il est nécessaire de prolonger ce bail de 6 mois, jusqu'au 31 mars 2013.

*En effet, ce service intégrera ensuite les locaux qui auront été réhabilités au Tribunal de Boulay.*

*Le montant du loyer, charges comprises, reste fixé à 400 € par mois.*

*Après en avoir délibéré,  
Les membres du Bureau,*

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser Monsieur le Président à signer le bail de location du local dédié à Soli'Bus, situé Place Clémenceau à Boulay.

---

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

François TROMBINI,

Patrice KIEFFEL,

Gérard FISCHER,

Eliane KLEIN,

Alain PIFFER,